



Doc. 16087
27 janvier 2025

La nécessité d'un nouvel ordre international fondé sur des règles

Amendement¹ n° 18

M. George LOUCAIDES, Chypre, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 16, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée se félicite de l'engagement réaffirmé de l'Union européenne en faveur de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la Cour européenne des droits de l'homme, et notamment de l'exécution effective et rapide de ses arrêts, comme le prévoient les priorités de l'Union européenne en matière de coopération avec le Conseil de l'Europe pour la période 2025-2026.»

Déposé par:

LOUCAIDES George, Chypre, GUE
CASTEL Laura, Espagne, GUE
FERNANDES Emmanuel, France, GUE
GAVAN Paul, Irlande, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
ÖZTÜRK Berdan, Türkiye, GUE
STAMBACH-TERRENOIR Anne, France, GUE

1. 2025 - Première partie de session

